

Commune de Villaroux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villaroux

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Villaroux (Savoie) en date du 25 octobre 2021, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villaroux sera soumis à enquête publique du **lundi 22 novembre 2021 à 17h00 au mercredi 22 décembre à 17h00 inclus, soit 31 jours.**

La personne responsable du projet est Madame le Maire de la commune de Villaroux, à laquelle toute information pourra être demandée.

Le projet de P.L.U. s'organise autour des orientations suivantes :

- Orientation n°1 : Développer l'habitat de manière raisonnée et sous forme diversifiée pour garder les jeunes et accueillir de nouveaux habitants à Villaroux
- Orientation n°2 : Maintenir et développer l'agriculture de proximité
- Orientation n°3 : Préserver et valoriser les patrimoines naturel et paysager de Villaroux
- Orientation n°4 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel de Villaroux
- Orientation n°5 : Participer à la transition énergétique et environnementale du territoire

L'ensemble du dossier se compose notamment du rapport de présentation (Diagnostic territorial, analyse des capacités de densification, état initial de l'environnement et Justifications) accompagné d'une annexe (diagnostic agricole), du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (quatre OAP sectorielles et une OAP thématique), du zonage, du règlement, des annexes, mais aussi des pièces prévues par le code de l'urbanisme (avis des PPA et décision de l'Autorité Environnementale, notamment).

M. Patrick MOUSSU a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra personnellement en mairie de Villaroux les :

- lundi 29 novembre de 17h00 à 19h00
- lundi 06 décembre de 17h00 à 19h00
- samedi 11 décembre de 9h00 à 12h00
- samedi 18 décembre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision du P.L.U., les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie de Villaroux, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : lundi de 17h00 à 19h00 et jeudi de 15h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés,
- sur un poste informatique en mairie de Villaroux, selon horaires ci-dessus et sur rendez-vous,
- sur le site internet de la mairie, soit <https://www.villaroux.fr>.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Villaroux,
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Villaroux, Chef-lieu, 37 Place de l'Église, 73110 VILLAROUX
- par mail, à l'adresse : enquetepublique.villaroux@gmail.com.

Toutes les observations et propositions du public transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Villaroux et sur le site internet dans les meilleurs délais.

Vu la décision du 24 mars 2021 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas relatif à la modification du P.L.U., la présente procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Villaroux et sur le site internet de la commune <https://www.villaroux.fr>.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Villaroux et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune de Villaroux <https://www.villaroux.fr>.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Villaroux délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision du P.L.U. de Villaroux éventuellement ajusté pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information peut être demandée auprès de Madame le Maire de Villaroux et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.